

Comment exporter vers l'Union Européenne?

Export helpdesk



Export helpdesk:

Un guide en ligne pour accéder aux marchés européens

Comment les pays en développement peuvent mieux accéder à l'Union européenne (UE)? Un bon point de départ est l' Export Helpdesk de la Commission européenne, qui fournit un service en ligne gratuit qui couvre toutes les règles d'importation en vigueur dans l'Union européenne produit par produit et pays par pays.



Avec une part de près de 20% des importations et des exportations mondiales, l'UE est le plus grand marché unique du monde. Elle a besoin des produits qu'elle importe, qu'il s'agisse de produits pétroliers, de produits intermédiaires destinés à divers secteurs industriels tels que les équipements électroniques, les véhicules automobiles et les produits chimiques, ou de produits agricoles tels que les fruits, les légumes et autres aliments. Elle s'est également engagée à aider les pays en développement à intégrer leurs économies plus fermement dans les flux commerciaux mondiaux. En termes pratiques, elle le fait au moyen d'arrangements commerciaux préférentiels. Bien qu'il soit possible pour les exportateurs des pays en développement d'exporter vers l'UE sans restriction quantitative ou sans paiement de droits, des exigences techniques spécifiques demeurent. Pour les entreprises, l'Export Helpdesk est un point d'accès unique à l'information nécessaire pour bénéficier pleinement des opportunités dans l'UE.



Aucun droit de douane à l'intérieur du marché unique

L'Union européenne est une union douanière et ses 27 pays membres forment un seul territoire en terme de douanes. Cela signifie: aucun droit de douane n'est payé sur des marchandises circulant entre pays de l'UE, tous les pays appliquent un tarif douanier commun pour les produits importés de l'extérieur de l'UE, et les marchandises qui ont été importées légalement peuvent circuler dans toute l'UE sans contrôle douanier supplémentaire.



L'exportation de produits vers l'UE

L'exportation vers l'UE permet aux entreprises d'accéder à un marché unique de 27 pays avec plus de 500 millions de consommateurs. Le principe de la libre circulation des marchandises est une pierre angulaire du marché de l'UE et permet d'acheminer les marchandises et vendre partout dans l'UE. Dans une large mesure, les lois nationales complexes et variées ont été remplacées par un ensemble unique de règles européennes, en réduisant les coûts et les désagréments pour les entreprises souhaitant commercer dans d'autres pays européens. Le marché de l'UE pour les produits est déjà très intégré et harmonisé entre les 27 pays. Toutefois, afin de faire fonctionner le marché de l'UE de manière efficace, les entreprises doivent respecter un certain nombre de règles et de concurrence loyale. Les comportements anticoncurrentiels, comme l'abus d'une position dominante sur le marché, les ententes sur les prix ou les soutiens abusifs des autorités publiques sont interdits. Pour prendre part au commerce de l'UE, il est nécessaire de connaître les procédures à suivre. Elles portent sur:

- La classification des produits et la recherche de codes de produit;
- La déclaration en douane des documents nécessaires, y compris un document administratif unique, la facture commerciale, les documents de transport, les papiers d'assurance et une liste de colisage;
- Le calcul des droits de douane et des quotas applicables, par exemple, pour les produits agricoles, les taux de TVA et les droits d'accises dans les pays de l'UE;

- La préparation d'un produit de sorte qu'il soit conforme aux exigences spécifiques dudit produit en ce qui concerne le consommateur, la santé végétale et animale, la sécurité, l'emballage et l'étiquetage, et les normes de commercialisation;
- La recherche des autorités nationales compétentes et des postes d'inspection frontaliers.

L'information sur ces processus est assurée par l'Export Helpdesk et est basée sur la législation européenne actuelle. Lorsqu'il n'y a pas droit communautaire applicable à un produit spécifique, le droit national dans le pays importateur s'appliquera et les autorités du pays de destination doivent être contactées.



Les accords commerciaux préférentiels

Les accords commerciaux préférentiels que l'UE a conclus avec des pays ou des régions, ainsi que leurs ensembles de règles spécifiques, font partie intégrante de l'Export Helpdesk. Ces accords comprennent:

- Les unions douanières;
- Le système de préférences généralisées;
- Le régime de droits préférentiels pour l'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique;
- Les accords de libre-échange;
- les préférences commerciales autonomes.

Pour les importations au titre d'un régime préférentiel, il est important de prouver que le produit de facto provient d'un pays qui bénéficie d'un régime préférentiel. L'Export Helpdesk explique quelles sont les règles d'origine applicables et preuves de l'origine qui sont nécessaires pour être admissible à un tarif préférentiel. Le service d'assistance intègre également le droit antidumping, fournissant des informations sur les tâches supplémentaires qui peuvent être appliquées temporairement selon les conclusions et décisions du Comité antidumping de l'Union européenne.



Les chiffres sur les flux commerciaux

Avant de décider d'accéder aux marchés étrangers, l'Export Helpdesk peut être utilisé pour s'informer sur les flux commerciaux actuels. La section sur les statistiques du site Web donne les statistiques du commerce entre un pays et l'UE dans son ensemble et entre un pays et des pays de l'UE. Les chiffres sont disponibles de 2002 à 2011 et peuvent être exportés vers Microsoft Excel.



Utilisation de l'Export Helpdesk

Un ordinateur et un accès Internet sont nécessaires pour utiliser l'Export Helpdesk. Une fois connecté à Internet, l'utilisateur a accès à toutes les données nécessaires. Le service est assuré par la Commission européenne et a été mis en place spécifiquement pour les pays en développement. Il est gratuit, disponible partout dans le monde et une grande partie de l'information est disponible en six langues: anglais, français, espagnol, portugais, arabe et russe. Les renseignements très précis sont toutefois uniquement disponibles en anglais. Pour plus d'informations sur l'Export Helpdesk visitez www.exporthelp.europa.eu

Comment exporter vers l'Union Européenne?
www.exporthelp.europa.eu

